

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 3 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le trois du mois d'avril, à onze heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de RATENELLE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en mairie de RATENELLE, sous la présidence de Madame FARRIS Sandrine, Maire par intérim.

Membres présents : Mmes BUCHAILLARD Sylvie, FARRIS Sandrine, MM. BOULY Laurent, DAVID Frédéric, LACOSTE Patrick, LAUBLANC Jean-Jacques

Membre(s) excusé(s) ou absent(s) : M. FIERIMONTE Sébastien (pouvoir à M. BOULY Laurent)

Secrétaire de séance : Mme BUCHAILLARD Sylvie

-----

**Mme Sandrine FARRIS donne des nouvelles de la secrétaire de mairie qui a été hospitalisée et qui est en arrêt jusqu'au 6 avril 2021.**

**RECTIFICATIF de l'Ordre du jour**

-Mme Sandrine FARRIS explique qu'en raison d'informations divergentes de la part de la sous-préfecture de Louhans et de la préfecture de Saône-et-Loire, le point « Désignation d'un maire par intérim chargé de l'exécution des affaires courantes jusqu'à l'élection du nouveau maire à l'issue du scrutin des 9 et 16 mai 2021 » inscrit à l'ordre du jour de la présente séance à la demande de la sous-préfecture n'a pas lieu d'être. En effet, les fonctions de maire par intérim sont automatiquement assurées par le conseiller municipal suivant dans l'ordre du tableau.

La préfecture et la sous-préfecture ayant accepté les 25 et 26 mars 2021 les démissions de respectives de M. Sébastien FIERIMONTE, maire, Mme Céline CHANEL, 2<sup>ème</sup> adjointe et M. Laurent BOULY, 1<sup>er</sup> adjoint. Considérant les démissions antérieures de MM. BERNOUX Denis, MOREAU Sébastien et Mme DALOZ Erika, Mme Sandrine FARRIS apparaît désormais en tête de l'ordre du tableau du conseil municipal.

Mme Sandrine FARRIS assurera donc les fonctions de Maire par intérim jusqu'à l'élection du nouveau maire à l'issue du scrutin des élections complémentaires les 9 et 16 mai 2021.

Mme Sandrine FARRIS précise que M. Laurent GOURILLON, Secrétaire général adjoint de la sous-préfecture de Louhans conseille de profiter de cette réunion du conseil municipal pour évoquer le budget 2021 qui devra être voté au plus tard le 15 avril 2021 afin d'éviter un blocage par la cour des comptes pouvant aller jusqu'à la fin de l'été.

Une réunion de travail avec l'ensemble des conseillers est programmée le 9 avril 2021 à 18h30 en mairie afin de préparer le budget primitif 2021 de la commune.

Un conseil municipal est programmé le 13 avril 2021 à 18h30 en mairie afin de voter le budget 2021 ainsi que les taux de la fiscalité directe.

**INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE PAR INTERIM**

- Mme le Maire par intérim précise à l'assemblée qu'une délibération déterminant l'indemnité de fonction du maire par intérim est obligatoire et demande au conseil de bien vouloir en délibérer.

Les conseillers proposent de conserver l'indemnité de fonction identique à celle versée jusqu'à présent au maire démissionnaire (soit 25.5% de l'indice brut en vigueur). Cette proposition est soumise au vote et validée par 5 voix pour (Mmes BUCHAILLARD, FARRIS, MM. LACOSTE, DAVID et LAUBLANC) et 2 abstentions (M. BOULY et FIERIMONTE).

## **MODALITES D'ORGANISATION JUSQU'AUX ELECTIONS COMPLEMENTAIRES**

- Mme le Maire par intérim va se renseigner pour savoir précisément quelles tâches rentrent dans le cadre de l'exécution des affaires courantes et incombent à ce conseil municipal restreint.

-Mme le Maire par intérim informe l'assemblée que Mme Céline CHANEL a rendu ses clés et sa carte d'adjoint. M Laurent BOULY rend sa carte d'adjoint et ses clés lors de la réunion.

-Mme le Maire par intérim va adresser un mail à M Sébastien FIERIMONTE afin qu'il rende les clés de la mairie, sa carte de maire et la carte de carburant Colruyt.

-Mme le Maire par intérim va rendre à M. Sébastien FIERIMONTE la carte SIM du téléphone professionnel de Mme Fabienne LAMOTTE. L'achat d'une nouvelle carte SIM sera acté lors de la commission finances et validée lors du prochain conseil.

## **QUESTIONS DIVERSES à traiter en fonction des attributions du conseil restreint**

- M Frédéric DAVID a géré le souci lié à la facture de la tondeuse (montant différent sur le devis et sur la facture) cela va être régularisé rapidement.

Il a montré à Fabienne LAMOTTE les fonctions de la tondeuse

-Le directeur de l'école a organisé l'accueil des enfants dont les deux parents sont prioritaires pour la semaine du 6 au 10 avril. Ils seraient 9 (vérifier que les deux parents remplissent les conditions pour être prioritaires)

Mme Fabienne LAMOTTE assurera la garderie et la cantine. Mme Muriel LIBET ATSEM, sera en chômage partiel.

-Mme le Maire par intérim et les conseillers évoquent les dossiers à traiter et qui peuvent impacter la confection du budget :

- L'embauche éventuelle d'un agent communal
- L'état du cimetière, l'achat et l'utilisation de produits autorisés
- La formation des agents communaux
- Les travaux de voirie gérés par la Communauté de Communes Terres de Bresse
- La réfection de la chaussée Route de Pont Seille à la suite des travaux du Syndicat des Eaux
- Le rétablissement de la collecte des déchets Route de Pont Seille
- Le PLUI
- La vidéoprotection
- La salle des fêtes (location envisageable ou non)
- Les travaux dans la salle de bains du CCAS
- La sortie de l'école à sécuriser
- La réunion avec l'inspectrice de l'Education Nationale de Tournus reportée
- L'achat d'un ordinateur pour l'école (cf. compte rendu du 29 janvier 2021)
- La vérification du matériel de photocopie de l'école
- La rencontre avec les promoteurs des maisons Rue du stade (problème des tableaux électriques en limite de propriété)

-M Laurent BOULY accepte de continuer à gérer le site internet de la commune jusqu'aux résultats des élections complémentaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H20.